

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN

Par arrêté n°13_2023A en date du 17 février 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lisle sur Tarn pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 20 mars 2023 à 9 heures au lundi 03 avril 2023 à 17 heures.

Ledit projet de modification du PLU de Lisle sur Tarn vise essentiellement à :

- ajuster les articles du règlement avec les mises à jour des servitudes d'utilité publiques et également dans les zones U, AU, A et N du PLU afin de clarifier certaines règles,
- adaptation des dispositions réglementaires aux dernières évolutions législatives et notamment la suppression du pastillage A1 (article L151-12 du code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015)
- adaptation des dispositions réglementaires visant à implanter les jardins familiaux sur l'espace réellement occupé.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du PLU de la commune de Lisle sur Tarn sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé de la Commissaire enquêtrice.

Mme Cécile CHICOYE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse par décision en date du 31 janvier 2023.

Le dossier du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Lisle sur Tarn et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire enquêtrice destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant quinze jours consécutifs, du lundi 20 mars 2023 à 9 heures au lundi 03 avril 2023 à 17 heures, en Mairie de Lisle sur Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : lundi et jeudi de 8h à 12h, les mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Lisle sur Tarn dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de Lisle sur Tarn, et à l'entrée des sites des deux orientations d'aménagement ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de Lisle sur Tarn : www.lislesurtarn.fr et de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr. Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame Le Maire, Mairie, 21 place Paul Saissac, 81310 Lisle sur Tarn.

Des observations écrites pourront être adressées à Madame la commissaire enquêtrice en Mairie, 21 place Paul Saissac, 81310 Lisle sur Tarn, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@ville-lisle-sur-tarn.fr

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Lisle sur Tarn :

- Lundi 20 mars 2023 de 9 heures à 12 heures,
- Lundi 03 avril 2023 de 14 heures à 17 heures.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame la commissaire enquêtrice

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Lisle sur Tarn, sur le site internet de la commune de Lisle sur Tarn : www.lislesurtarn.fr et de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Mairie, 21 place Paul Saissac, 81310 Lisle sur Tarn.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Le Nay, 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lisle sur Tarn, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Mairie, 21 place Paul Saissac, 81310 Lisle sur Tarn.